

Annexe 6 : Formulaire de demande de conservation de notes au baccalauréat technologique – Session 2023

Les candidats au baccalauréat technologique qui ont échoué à l'examen et qui se présentent dans la même voie/série peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10/20, pendant les **cinq** sessions suivantes. Cette demande concerne chacune des épreuves du **premier groupe**.

Le candidat bénéficiaire de la conservation de notes, admis à l'issue des épreuves, ne peut se voir délivrer une mention.

Un candidat pouvant conserver le bénéfice des notes, qui **n'en effectue pas la demande** lors de son inscription à une session, **ne pourra plus prétendre à la conservation** des notes obtenues antérieurement à cette session.

Précision : Les candidats au baccalauréat qui présentent à nouveau l'examen dans la même voie/série ou dans une autre voie/série peuvent demander à conserver les notes obtenues aux **épreuves anticipées de français**, y compris les notes inférieures à 10/20, pour la session qui suit immédiatement leur succès ou leur échec. Les notes de ces épreuves sont ensuite soumises au même principe de conservation que les autres épreuves (supérieures ou égales à 10/20, pendant les cinq sessions suivantes).

Je soussigné (e) NOM : Prénom :

Etablissement (pour les candidats scolaires) :

N° d'inscription :

Candidat (e) à la session 2023 de la voie technologique de la série : STMG ☐ ST2S ☐ STL ☐ STI2D ☐ STD2A ☐ STHR ☐ S2TMD ☐

☐ **Demande** la conservation de mes notes, des **épreuves obligatoires, supérieures ou égales à 10/20** (à l'exception des notes aux épreuves anticipées de français qui peuvent être inférieures à 10/20 dans le cas d'une nouvelle présentation à l'examen qui suit immédiatement le succès ou l'échec), obtenues au 1^{er} groupe d'épreuves à une session antérieure (dans la même voie) pour les matières suivantes :

Epreuves subies à une session antérieure à 2021 (de la session 2018 à la session 2020 incluses) :

Série précédemment présentée	Epreuves subies à une session antérieure à 2021 (de la session 2018 à la session 2020 incluses)	Note obtenue	Année d'obtention	Académie d'obtention (si hors académie de Toulouse, fournir relevé de notes correspondant)	Conservation à la session 2023 au titre de l'épreuve :
ST2S	☐ Epreuve de sciences et techniques sanitaires et sociales	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	☐ Epreuve de chimie-biologie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité biotechnologies	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité biochimie-biologie-biotechnologies
	☐ Epreuve de chimie-biologie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A	☐ Epreuve d'analyse méthodique en design et arts appliqués	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité analyse et méthodes en design
STI2D	☐ Epreuve d'enseignements technologiques transversaux	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité ingénierie, innovation et développement durable
STMG	☐ Epreuve d'économie-droit	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité droit et économie
STHR	☐ Epreuve d'économie et gestion hôtelière	../20	20..		Epreuve terminale de spécialité économie et gestion hôtelière

Série précédemment présentée	Epreuves subies à une session antérieure à 2021 (de la session 2018 à la session 2020 incluses)	Note obtenue	Année d'obtention	Académie d'obtention (si hors académie de Toulouse, fournir relevé de notes correspondant)	Conservation à la session 2023 au titre de l'épreuve :
Toutes séries voie technologique	☐ Epreuves anticipées de français - Ecrite - Orale	../20 ../20	20.. 20..		Epreuve terminale de français (écrite et/ou orale)
	☐ Epreuve de philosophie	../20	20..		Epreuve terminale de philosophie
	☐ Epreuve d'Histoire-géographie	../20	20..		Evaluation de contrôle continu d'Histoire-géographie (pour les candidats individuels uniquement)
	☐ Epreuves de langues vivantes 1 et 2	../20	20..		Evaluation de contrôle continu de LVA et LVB (pour les candidats individuels uniquement)
	☐ Epreuve de mathématiques	../20	20..		Evaluations de contrôle continu de mathématiques (pour les candidats individuels uniquement)
	☐ Epreuve de contrôle en cours de formation d'éducation physique et sportive	../20	20..		Epreuve de contrôle en cours de formation d'éducation physique et sportive (pour les candidats individuels uniquement)

Epreuves subies à compter de la session 2021 :

Voie technologique	☐ Epreuves anticipées de français - Ecrite - Orale	../20 ../20	20.. 20..		Epreuve terminale de français (écrite et/ou orale)
	☐ Epreuve de philosophie	../20	20..		Epreuve terminale de philosophie
	☐ Epreuve orale terminale (Grand Oral)	../20	20..		Epreuve orale terminale (Grand Oral)
	☐ Enseignement de spécialité 1 EDS concerné :	../20	20..		Epreuve d'enseignement de spécialité
	☐ Enseignement de spécialité 2 EDS concerné :	../20	20..		Epreuve d'enseignement de spécialité

Chef d'Établissement <i>(si candidat scolarisé)</i> A Le Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement	Candidat A.....Le Signature du candidat Signature du représentant légal (Signature du représentant légal obligatoire si le candidat a moins de 18 ans)
--	---